



Communiqué de presse



Roissy, le 14 février 2012

## AIR FRANCE : Le SNPNC dénonce !

Le SNPNC dénonce les avantages scandaleux en matière de facilité de transport accordés à l'ancien Directeur Général d'Air France, Pierre-Henry GOURGEON.

Monsieur GOURGEON, dont les salaires et indemnités de départ ont déjà profondément choqué les salariés d'Air France, a non seulement bénéficié d'une gratuité totale en classe Affaires pour lui et sa famille, mais a été, de surcroît, autorisé à voyager le 18 février prochain vers l'île Maurice (MRU), destination frappée d'un embargo total à cette période sur laquelle aucun salarié ne peut normalement prendre de billet à réduction.

Le SNPNC qui se bat pourtant depuis des années pour la suppression de ces embargos essuie, de façon systématique, fin de non recevoir et mépris de la Direction des Facilités de transport. Le SNPNC rappelle que les réunions de négociation, portant entre autres sur ce sujet et promises depuis plusieurs mois aux organisations de salariés, ont toutes été successivement annulées sur l'initiative de la Direction !

Le SNPNC constate qu'Alexandre de JUNIAC, nouveau PDG de la Compagnie, entretient une politique discriminante en accordant à un ancien haut dirigeant de l'Entreprise des droits par ailleurs remis en cause depuis le 12 janvier 2012 pour l'ensemble des salariés !

Comment imaginer que des dirigeants, à un tel niveau de responsabilités, puissent à ce point ignorer la valeur de l'exemple ? Comment rester crédibles en pratiquant de tels passes droits au moment même où des sacrifices sont exigés des salariés ?

Dans sa justification, la Direction prétend que ces facilités de transport sont liées au contrat de travail de Monsieur GOURGEON. Paradoxe : pour justifier sa politique de sanction opaque en matière de facilités de transport, la Direction conteste que les facilités de transport soient liées aux contrats de travail des salariés en activité dans l'Entreprise !

Comment rester crédible lorsque l'on découvre que la Direction traite cet événement, pourtant avéré et désormais sur la place publique, sous la rubrique « rumeur » du site intranet des personnels navigants commerciaux (iPN) ? Ce traitement prouve une fois encore que, non seulement, transparence et langage de vérité ne sont toujours pas de mise mais que la Direction se livre à une constante manipulation de l'information adressée aux salariés ?

Après les mensonges servis pendant des mois sur la réalité économique de l'Entreprise, après avoir stigmatisé les syndicats en les faisant passer pour des preneurs d'otages irresponsables et mythomanes lors des conflits, elle protège sans relâche la caste d'intouchables ayant conduit la compagnie au bord du gouffre financier...